## Le préfet des Hauts-de-Seine,

en collaboration avec le GICAT, Cap'Tronic, le pôle Medicen, la CAPEB, la CMA92, la CPME92, l'ANSSI, la CNIL et la DGSI a le plaisir de vous inviter à la conférence

# La protection numérique des données et la mise en œuvre du RGPD

# Vendredi 4 mai 2018 9h30 Préfecture – salon d'honneur

Le Règlement général de protection des données (RGPD) entrera en vigueur le 25 Mai 2018.

Aujourd'hui, plus de 50% des entreprises ne sont pas en conformité avec les exigences imposées par le RGPD (Etude Veritas)

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL), autorité nationale en charge de la mise en œuvre de ce règlement européen, exposera ce dispositif et détaillera les écueils à éviter ainsi que les opportunités créées par le RGPD.

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et trois acteurs de la cybersécurité développeront trois domaines sur le thème de la protection numérique des données : l'externalisation (Vendôme Solutions), la communication sécurisée (The Greenbow), la protection des données (Prim'x).

#### Programme:

<b>9h30</b> Accueil à la Préfecture des Hauts-de-Seine	9h30	Accueil à l	a Préfecture	des Hauts-de-Seine
--	------	-------------	--------------	--------------------

**9h55** Introduction par Madame Isabelle HERRERO, sous-préfète

en charge du développement économique et de l'emploi auprès du préfet des Hauts-de-Seine

10h00 Intervention de l'ANSSI et de trois acteurs de la protection numérique des données

• Vendôme Solutions : hébergement sécurisé de données

The Greenbow : communication sécurisée
Prim'x : protection des données sensibles

11h15 Intervention de la CNIL

**12h00** Echanges avec la salle

12h30 Clôture

#### Lieu de la conférence :

Préfecture des Hauts-de-Seine Salon d'honneur – 1<sup>er</sup> étage 167-177, avenue Joliot Curie – 92000 Nanterre

Ouverture des portes de la préfecture à partir de 8h30

Important : se présenter directement à l'entrée avec son invitation et sa pièce d'identité en cours de validité



### Merci de confirmer votre participation avant le 27 avril 2018

en renvoyant le coupon réponse en version électronique à l'adresse suivante : pref-resa@hauts-de-seine.gouv.fr







